

**Compte-rendu de la Réunion du  
Comité Syndical du 1<sup>er</sup> février 2022**

**Date de convocation :**  
21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> février à 17h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson.

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 4  
Présents : 3  
Votants : 3

**Secrétaire de séance :** Sandrine Buisson

Monsieur le Président demande l'ajout d'une délibération concernant le remboursement de pièces pour le lave-vaisselle de l'école élémentaire au comité des fêtes. Les élus présents n'émettent pas d'objection.

**1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 novembre 2021**

Monsieur le président fait lecture du procès-verbal du 18 novembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

**2. DGFIP-Convention de recouvrement**

Le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser de manière permanente le comptable du Trésor du Centre des finances publiques - secteur public local - à engager les poursuites à l'encontre des redevables de produits ou titres impayés rendus exécutoires par l'ordonnateur du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers.

**3. SEY-Groupement d'électricité**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- Autorise le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Approuve la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- Donne mandat au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité, le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers sera partie prenante,

Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité, le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

#### **4. CIG-Débat sur la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Président de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux suite à la parution de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. Il explique que des décrets d'application pour les modalités d'application sont en attente.

Il rappelle que des délibérations concernant la protection sociale prévoyance et santé ont été prises le 3 décembre 2020 avec une prise en charge de la collectivité de 5 euros par agent pour la prévoyance et de 50% par agent et ses ayants droits pour la complémentaire santé.

La réforme fait apparaître un nouveau calendrier de mise en œuvre :

- 1<sup>er</sup> janvier 2025 : obligation de participation pour l'employeur, à hauteur de 20% minimum du montant de référence défini par le décret pour la prévoyance
- 1<sup>er</sup> janvier 2026 : obligation de participation pour l'employeur, à hauteur de 50% minimum défini par le décret pour la complémentaire santé

La conséquence de ce futur décret est un impact sur les budgets 2025 et 2026.

#### **5. Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget**

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 8 125 euros au chapitre 21.

#### **6. Comité des fêtes : rachat de matériel**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser le comité des fêtes de Rochefort-en-Yvelines pour les tuyaux de raccordement pour le lave-vaisselle de l'école élémentaire pour un montant de 71.33 euros.

#### **7. Informations et question diverses**

- a. Convivio ; hausse de coûts
- b. Budget 2021
- c. Liste des dépenses d'investissement 2022
- d. Plan d'intervention école élémentaire
- e. Demandes diverses de parents d'élèves
- f. Personnel du SIE

La séance est levée à 18h30.

Le président, Sylvain LAMBERT

